

## Dans ce numéro

- **Page II**  
⇒ **Mot du Maire**
  
- **Page III**  
⇒ **Mot du directeur incendie**  
⇒ **Mot de l'opérateur en eau potable**  
⇒ **Mot de l'administration**
  
- **Page IV**  
⇒ **Collecte des encombrants**
  
- **Page V**  
⇒ **Mot de l'inspecteur en bâtiments**
  
- **Page VI**  
⇒ **Mot de l'opérateur en eaux usées**
  
- **Page VII**  
⇒ **Mot de l'opérateur en eaux usées (suite)**  
⇒
  
- **Page VIII**  
⇒ **Travaux d'infrastructure**  
⇒ **Date à retenir**  
⇒ **Concours photo**
  
- **Pages supplémentaire**  
⇒ **Fête des voisins**  
⇒ **Information sur les bateaux**

# Mot du maire

Bonjour à tous.

Comme vous avez pu le constater, l'hiver a été particulièrement dur et éprouvant sur nos équipes de voirie. Un travail vraiment de première classe et extraordinaire a été accompli. Je suis certain que vous vous joindrez à moi pour les remercier et les féliciter.

Il y a eu beaucoup de nouveau au cours des derniers mois. L'élection de M. Hébert qui est venu compléter l'équipe du conseil, préparation de projets de voirie sur la route 161 sortie vers le Lac-Mégantic qui devrait commencer prochainement, changement de ponceau pour 500,000\$ sur le rang de la Grande Ligne, amélioration de nos routes pour un montant de 170,000\$, préparation de plans pour nos airs de jeux et la SAE sans oublier quelques projets qui visent l'amélioration du visuel au cœur du village. Une belle participation des membres du conseil dans les différents comités qui contribue au mieux vivre à Nantes.



Le sujet de la voie de contournement prend beaucoup de place et d'énergie aussi. J'ai régulièrement des rencontres avec Transports Canada. Je vous rappelle que les plans ne sont toujours pas terminés (70%) donc beaucoup de rumeurs circulent. Attention. Nous devons avoir ceux-ci terminés fin avril début mai. Je vous confirme également que les travaux sur le territoire de la municipalité ne débiteront pas cette année. Comme il ya eu 3 mois supplémentaires d'ajoutés pour les négociations avec les propriétaires directement impactés, la saison est donc trop avancée pour débiter. Possible cependant qu'il y ait des travaux d'aménagements sans plus. Comme il y a toujours des négociations en cours avec la Ville de Lac-Mégantic au sujet de l'acquisition des terrains dans le parc industriel et que Transports Canada souhaite débiter dans ce secteur vu la longueur (18-24 mois) des aménagements, il y a fort à parier que ce n'est qu'en 2023 où nous verrons le début réel de la construction proprement dite. Je continue mes démarches pour que la municipalité et ses citoyens aient un dédommagement juste et équitable. En ce sens, j'ai continué à écrire aux différents intervenants fédéraux au dossier. Il est inacceptable que les gens du chemin Roxham à Lacolle aient reçu 25,000\$ chacun en dédommagements et que rien n'est prévu pour nos citoyens qui verront le train à 150 pieds de leur maison. C'est un non-sens. Durant les prochains jours, nous aurons la visite de la sous-ministre adjointe et ce sujet sera à l'ordre du jour ainsi que les demandes faites pour la municipalité en février dernier aux Ministres Alghabra et Bibeau. Quelques rencontres durant le mois de mai sur différents sujets qui concernent directement la municipalité, mais qui doivent pour l'instant demeurer confidentiels. Possibles ajouts pour les citoyens tant de Laval-Nord que pour le secteur village. À suivre.

J'ai également eu la chance de discuter avec le premier Ministre du Québec M. Legault lors de sa présence à Lac-Mégantic. Nous avons eu une discussion sur les hausses des évaluations foncières et des inquiétudes du conseil face à celles-ci. Nous croyons qu'il faut modifier la loi sur la fiscalité municipale si nous voulons comme le souhaite le gouvernement attirer des jeunes familles et des immigrants dans les régions. Il me semble de plus en plus impossible pour des jeunes qui débiterent dans la vie ou pour des retraités de pouvoir acquérir ou garder leur maison dans un contexte pareil où les évaluations grimpent en flèche et que les comptes de taxes augmentent plus vite que l'indice d'inflation. Comme municipalité, nous devons offrir des services et avoir une taxation juste et équitable. C'est de plus en plus difficile dû la surenchère des propriétés et les taxes qui s'imposent et l'augmentation des coûts de fonctionnement de tous les jours de la municipalité. M. Legault a reçu en main propre une lettre dans laquelle je lui explique bien la problématique spécifique qui se vit ici et dans la région. Comment faire également pour attirer des promoteurs pour la construction de logement abordable et social sur notre territoire lorsque les coûts des matériaux explosent et que la main-d'œuvre se fait rare ?

Sur une note plus réjouissante, le comité de L'AGN vous prépare tout un party pour juillet comme rarement vu. Il y aura des surprises pour tous et vraiment une belle journée se met en branle. Je tiens à souligner la participation de plusieurs commerçants de notre municipalité afin que cette Fête des voisins soit un succès. Je vous invite à penser à eux lors de vos prochains achats. Quelques dollars dépensés ici gardent des emplois ici. Dans le dossier des stations de lavage, il y a eu entente avec les 4 municipalités riveraines. Nos citoyens auront droit au tarif de résident. Un beau travail a été accompli par le conseil et les municipalités riveraines.

En terminant, je vous invite à venir au conseil du 10 mai à 19h30. Vous pourrez voir les avancements des différents dossiers et rencontrer les membres du conseil pour discuter avec eux.

Bon été, prudence et bon temps à tous. Daniel Gendron

## Mot du directeur en incendie

Demande de permis de feu

Un permis pour faire des feux est obligatoire du 15 avril au 15 novembre.

Pour en faire la demande :

M. Éric Côté directeur incendie

[courriel : ssinantes@hotmail.com](mailto:ssinantes@hotmail.com)



## Mot de l'opérateur en eau potable

L'an passé, nous avons rencontré les objectifs de consommation résidentielle par litre, par personne. Secteur Village 158 litres / personne/d, secteur Laval 180 l / personne / d.

Nous avons le même défi à relever pour cette année en terme d'économie d'eau potable. La recette est toujours la même et les points critiques aussi.

### Arrosage de gazon :

L'arrosage de soir, lorsque permis et nécessaire. Nous rappelons que les périodes d'arrosage autorisées sont les suivantes selon le règlement de l'utilisation de l'eau potable. L'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbuste ou autres végétaux distribués par des aspergeurs amovibles ou par des tuyaux poreux est permis uniquement de 20h à 23h les jours suivants :

- a. un jour où la date est un chiffre pair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre pair
- b. un jour où la date est un chiffre impair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre impair.

### Les piscines :

Couvrir votre piscine permet d'économiser le volume d'eau de 150 baignoires. La réglementation permet le remplissage complémentaire de la piscine, mais pas de remplir entièrement au boyau d'arrosage. Notez qu'un permis est exigible pour une nouvelle piscine.

Si l'on se fie aux 10 dernières années, on pourrait prévoir encore un été avec périodes très sèches et avec des températures de chaleur excessives. Voyons à économiser l'eau afin que notre source d'alimentation d'eau suffise à la tâche malgré les aléas climatiques.

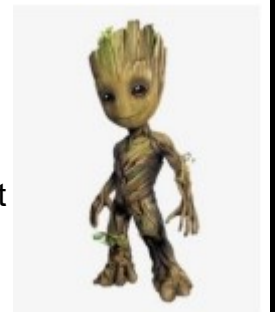
Pour plus de détails, voir le site de la municipalité dans la section documentation voir/ règlement/ règlements généraux/ 465-21 utilisation de l'eau

## Mot de l'administration

Mai, mois de l'arbre

Depuis plusieurs années, la municipalité fait la distribution d'arbres pour ses citoyens.

Surveillez nos prochaines publications sur le Facebook Municipalité de Nantes et sur notre panneau d'affichage numérique pour connaître la journée de distribution.



## Collecte des encombrants **26 mai 2022**

Liste des objets admissibles pour la collecte des gros rebuts

Ameublement : vieux meubles, divans, tables et chaises, matelas, etc.

Matériaux naturels : branches d'arbres et d'arbustes attachées et coupées en longueur maximum de 1,2 mètre (4 pieds). **LES BRANCHES QUI NE SERONT PAS ATTACHÉES NE SERONT PAS RAMASSÉES.** La quantité maximale est de 1 mètre cube.

Matériaux ferreux : appareils ménagers vidés de fréon, table et chaises de métal, bouts de fer, fournaises, réservoirs à eau, etc.

Tous les objets qui sont de format à entrer dans votre bac roulant devront être mis dans celui-ci et seront ramassés lors de la collecte régulière des ordures. (Exemple : petit jouet, pôle à rideaux...)

Les objets volumineux doivent être déposés en bordure de la route à l'écart des autres ordures la veille de la cueillette. Ils ne doivent pas être déposés dans une remorque.

Un objet volumineux ne doit pas peser plus de 100 kg (225 lbs) et l'ensemble ne doit pas occuper un volume supérieur à 1 mètre cube. La manipulation des objets pour être chargés dans le camion doit pouvoir se faire à deux personnes.

**Pour la collecte des pneus, seulement les pneus usés d'automobiles (sans jantes) sont admissibles. Ils devront être placés à l'écart des objets volumineux.**

Ce qui est inadmissible, entre autres :

Tout débris de construction (planches, bardeaux d'asphalte, fenêtres, etc)

Bonbonne de propane

Tubulure d'érablière

Toutes branches placées pêle-mêle qui ne seront pas attachées et qui ne seront pas coupées en longueur de 1,2 mètre (4 pieds) et dont le volume est supérieur à 1 mètre cube ne seront pas ramassées

Résidus domestiques dangereux : peinture, vernis, piles et batteries, solvants, produits nettoyants, pesticides, produits d'entretien de piscine

Huile automobile

Voici d'autres exemples d'objets qui ne seront pas ramassés :

Spa en entier

Chaloupe

Toit de roulotte

Réservoir d'huile rempli de cendres

Les retailles d'une haie de cèdres à la suite de son taillage qui ne seront pas ensachées

Une haie de cèdres au complet, avec les souches

Un trop grand nombre d'objets à la suite d'une fermeture de maison

Roches, pierres, ciment

Cette liste est exhaustive. Si vous avez un doute, vous pouvez contacter votre municipalité ou nous contacter au 418 –332-2880

# Mot de l'inspecteur en bâtiments

## Gouttières non conformes

Une gouttière non conforme est une gouttière raccordée au drain de fondation ou qui permet à l'eau de pluie de se diriger directement ou indirectement dans le réseau d'égout sanitaire municipal. Exemples fréquents :

Branchement direct au drain de fondation

Évacuation de l'eau sur une entrée imperméable

## Gouttières conformes

Une gouttière conforme évacue l'eau de pluie en surface sur le terrain de la propriété à une distance raisonnable du bâtiment, à l'intérieur des limites de la propriété.

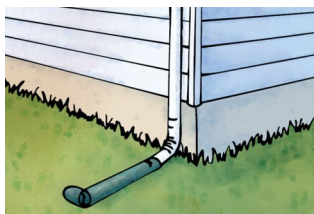
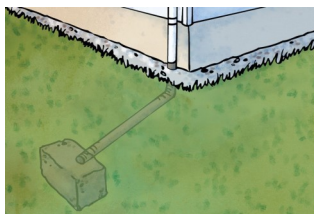
Une gouttière qui dirige l'eau vers :

Un puits percolant

La pelouse, une haie ou une plate-bande à l'aide d'un déflecteur

Un jardin

Un baril récupérateur d'eau de pluie



Règlement sur le démontage de vos abris Tempo.

Vous avez jusqu'au 15 mai 2022 pour retirer vos abris. Il ne doit rester aucune structure, tout doit être enlevé.



N'oubliez pas de faire une demande de permis pour tous travaux, ajouts ou modifications que vous désirez faire sur vos propriétés.

Pour les requêtes de permis nous vous demandons de prendre rendez-vous, ou par courriel : [inspecteurnantes@axion.ca](mailto:inspecteurnantes@axion.ca)

Horaire de l'inspecteur Jacques Pichadie

Lundi 9h à 16h

Mardi 9h à 16h

Vendredi 9h à 16h

# Opérateur en eaux usées

La municipalité demande votre aide afin de maximiser l'efficacité de nos étangs d'eaux usées. Pour ce faire, nous vous présentons une série de capsules qui seront diffusées dans notre journal municipal afin de vous informer des bonnes pratiques à adopter.

Qu'est-ce que c'est des eaux usées ?

## Les eaux usées domestiques

Elles proviennent des différents usages domestiques de l'eau et sont, essentiellement, porteuses de pollution organique :

eaux ménagères (salles de bains et cuisines) sont généralement chargées de détergents, de graisses, de solvants, de débris organiques...

eaux-vannes (rejets des toilettes) chargées de diverses matières organiques azotées et de germes fécaux

Pour cette première capsule, il sera question de tous les déchets que nous jetons dans nos toilettes. La liste est longue et montre combien certains usagers utilisent les toilettes comme une poubelle sans prendre la mesure des conséquences écologiques et économiques du déversement de ces déchets.

## Lingettes pour bébé , désinfectantes

Les lingettes pour bébé, désinfectantes, lingettes intimes, les lingettes dites biodégradables sont extrêmement résistantes et ne se dégradent en réalité qu'au bout de 3 mois. Si elles échouent dans les égouts, elles se gorgent de matières visqueuses et finissent par obstruer les grilles de filtrage à l'entrée des stations d'épuration.

## Les tampons et protections périodiques

D'après une étude menée en 2016 par l'ONG Surfrider, « les applicateurs de tampons hygiéniques figurent parmi les 10 déchets de plastiques les plus fréquemment trouvés dans les océans ». Au-delà des emballages plastiques extrêmement nocifs pour l'environnement, les serviettes et les tampons hygiéniques ne se dissolvent pas dans l'eau. Ils risquent de boucher les canalisations et d'obstruer les pompes d'épuration. De plus, ces produits en fibre de coton contiennent des substances toxiques néfastes pour l'environnement : phtalates, pesticides, dioxines.

## Les lentilles de contact et les préservatifs

Composés de matières plastiques (le latex notamment pour les préservatifs), ces déchets sont ne pas biodégradables, ils obstruent les canalisations et se retrouvent bien souvent dans les boues d'épuration. Ils représentent un véritable danger pour les animaux qui les ingèrent.

## Les médicaments

Les résidus médicamenteux sont particulièrement toxiques pour l'environnement, ils polluent les nappes phréatiques et fragilisent l'ensemble de l'écosystème. Le bon réflexe à adopter : déposez systématiquement vos médicaments périmés ou dont vous n'avez plus l'usage chez votre pharmacien.

# Opérateur en eaux usées

## La peinture

Si vous utilisez de la peinture chez vous, ne la jetez jamais dans les toilettes. Elle contient des substances toxiques (pesticides, diluants...) qui non seulement ne peuvent pas s'éliminer par des traitements classiques, mais qui risquent en outre de contaminer les microorganismes nécessaires au bon fonctionnement des stations d'épuration.

## Les huiles et les graisses alimentaires

Ne jetez pas les graisses usagées dans les toilettes, car le gras au contact de l'eau s'agglomère pour former des tampons et boucher les canalisations. En 2015, le déversement de graisses alimentaires et d'huiles de cuisine dans les canalisations du centre de Londres ont formé un iceberg de graisse (fatberg) d'une longueur 40 mètres et d'un poids de 10 tonnes provoquant des dégâts considérables et des réparations longues et coûteuses. Il est non seulement important de ne jamais jeter de graisses dans les toilettes, mais il est également conseillé d'essuyer la vaisselle grasseuse avec de l'essuie-tout avant de la laver.

## La litière pour chat

De même que pour les lingettes, certains fabricants affirment que la litière pour chat est biodégradable. Or, le volume d'eau déversé par une chasse d'eau est loin d'être suffisant pour évacuer correctement une litière. De plus, une litière pour chat contient une substance absorbante qui peut faire gonfler jusqu'à 15 fois son volume original. Jetée dans les toilettes, elle risque de boucher les canalisations, d'obstruer les grilles de filtrage, de créer des débordements et de polluer la nature. Si vous achetez de la litière dite « biodégradable », il est conseillé de la déposer dans un bac à compost plutôt que de la jeter dans les toilettes. Pour toutes les autres litières, il faut les jeter avec les déjections du chat dans la poubelle.

## Ces petits riens qui peuvent causer beaucoup de dommages

Fil dentaire, chewing-gums, mégots de cigarettes, cheveux... Ces déchets qui semblent anodins n'ont rien à faire dans les cuvettes des toilettes. De petite taille, ils passent bien souvent au travers des grilles de filtration, risquent de boucher les canalisations et atterrissent parfois dans la nature, provoquant la pollution des cours d'eau et des rivières.

## Enfin, que peut-on jeter dans les toilettes ?

Hormis l'urine, les selles et le papier toilette, la cuvette des WC n'a pas vocation à recevoir d'autres déchets. Les canalisations et les stations d'épuration ne sont donc pas conçues pour traiter tous les déchets que nous venons de citer dans cet article et dont la liste n'est pas exhaustive. Il convient de respecter les consignes de tri et de jeter ces déchets dans des poubelles adaptées.

Ne manquez pas notre prochaine chronique dans le prochain Collaborateur.

Les informations proviennent du lien suivant :

<https://www.cieau.com/connaitre-leau/la-pollution-de-leau/dechets-ne-pas-jeter-toilettes/>

## Projet 2022 - Travaux d'infrastructure

Plusieurs travaux auront lieu dans la municipalité cet été.

Sur la route 161 à l'entrée du village, il y aura des travaux pour changer les conduites d'eau potable et d'égout.

Sur le chemin de la Grande Ligne, il y aura des remplacements de ponceaux.

Aucune date officielle pour le début des travaux n'est encore déterminée, mais suivez nos publications sur le site internet et les panneaux d'affichage pour en savoir davantage.

Vous pouvez en tout temps sur les heures d'ouverture du bureau, venir consulter les cartes et les documents relatifs aux travaux à venir.

## Dates à retenir

- ◆ Dimanche 8 mai fête des mères
- ◆ Lundi le 23 mai bureau fermé Fête des Patriotes
- ◆ Jeudi 26 mai collecte des encombrants
- ◆ **Lundi 30 mai date du 2e versement pour les taxes 2022**
- ◆ Vendredi le 24 juin Bureau fermé Fête de la Saint-Jean Baptiste
- ◆ Vendredi le 1er juillet Bureau fermé Fête du Canada
- ◆ **Samedi le 16 juillet Fêtes des voisins**
- ◆ Lundi 25 juillet au 7 août Bureau fermé vacances pour les employés (es)



## Comité Loisirs et Culture

La municipalité lance la deuxième édition de son concours photo sous le thème <<Plaisir d'été>>.

La municipalité vous invite à prendre des photos de vos petits plaisirs d'été et vos péchés mignons lors de la saison estivale.



Comme lors de la première édition, il y aura 3 gagnants qui seront choisis par notre comité Loisirs et Culture.

Vous avez jusqu'au 8 août 2022 pour nous faire parvenir vos photos à l'adresse : [secmunantes@axion.ca](mailto:secmunantes@axion.ca)

Bien sûr, vous devez autoriser la municipalité à utiliser les photos pour ses publications.